

## AKTUELL

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

# Simplexification

Richard Graf

**La facturation électronique à l'État devient obligatoire dans moins de deux semaines. Mais rien ne dit qu'elle va fonctionner comme prévu.**

Lorsque la loi sur la facturation électronique à l'État a été débattue au parlement le 2 décembre 2021, elle est passée comme une lettre à la poste. Ironiquement pourrait-on dire, car cette loi allait réduire de manière drastique le volume des courriers à distribuer par les services postaux. Au plus tard le 18 mars 2023, toute facture destinée à un « pouvoir adjudicateur », donc à une entité publique, devra être introduite sous forme électronique et selon un « format en XML » dont seuls quelques professionnels semblent détenir tous les secrets. Ceci est déjà obligatoire depuis dix mois pour les très grandes et depuis cinq mois pour les moyennes entreprises, donc grosso modo pour celles avec plus de 50 employé-es ou affichant des chiffres d'affaires au-dessus de 8,8 millions d'euros par an.

En moins de 40 minutes de débats, le projet a été adopté à l'unanimité et à main levée – le vote électronique était en panne –, sans que sa faisabilité ait été mise en cause. Il s'agissait de modifier une autre loi votée deux ans auparavant, qui introduisait déjà les principes de la facturation électronique, répondant ainsi à une directive européenne de 2014. Cette loi initiale « recommandait » l'utilisation de la facturation électronique mais n'avait été suivie d'aucun effet. L'intention du législateur était donc claire : forcer la main aux acteurs économiques à progresser en matière de digitalisation. La politique avait entre-temps gagné des alliés forts : tant la Chambre de commerce que la Chambre des métiers vantaient les avantages que cela allait apporter, avec notamment une réduction des frais et des délais de paiement réduits.

Mais déjà au niveau des moyennes entreprises l'introduction de l'e-facturation en octobre 2022 s'avérait moins « automatique » que souhaité. Tant le gouvernement que les chambres professionnelles multipliaient les séminaires ou webinaires à destination des opérateurs économiques. Le stress s'est encore intensifié depuis fin 2022. Le problème : beaucoup d'acteurs concernés de la troisième catégorie, qui est aussi la plus large en nombre, n'étaient pas conscients de tomber sous son champ d'application. D'un côté, le terme d'« adjudicateur public » ne laisse pas directement entendre que la moindre facture destinée à une quelconque structure dépendant de l'État doit se faire dorénavant sous forme électronique et selon un format prédéfini. D'un autre côté, ce

ne sont pas nécessairement que des entreprises qui sont concernées. Tout-e indépendant-e qui s'occupe par exemple de la relecture du bulletin communal ou d'une traduction pour tel institut culturel se fait payer moyennant une facture. Il en va de même pour certaines associations qui facturent occasionnellement des prestations envers des structures publiques.

## 18 mars fatidique

Le ministère de la Digitalisation a bien mis en place un module sur [myguichet.lu](http://myguichet.lu) qui permet d'introduire directement des factures conformes, transmises ensuite aux services concernés. Or, le module part de l'idée que les concerné-es disposent d'un numéro de TVA, qui devient ainsi le numéro identificateur dans le système d'e-facturation. Comme l'application de la TVA n'est obligatoire qu'à partir d'un chiffre d'affaires de 35.000 euros par an, beaucoup d'opérateurs ne disposent donc pas d'un tel numéro. Une solution à la luxembourgeoise a bien été trouvée : sans numéro de TVA, on peut introduire une série de zéros pour continuer l'encodage de la facture. La solution n'est que provisoire, et il faut s'enquérir auprès de la hotline pour en prendre connaissance. Les services du ministère promettent une adaptation basée sur le matricule national « dans les semaines à venir ». Le souhait du ministre de la Digitalisation, Marc Hansen (DP), d'une solution prête pour le fatidique 18 mars risque donc de ne pas être exaucé.

Une autre question a fait surface depuis lors : la loi définit les « pouvoirs adjudicateurs » au sens large et y inclut tous les organismes créés « pour satisfaire spécifiquement aux besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial (...) dont soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public, soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers, soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé » de plus de la moitié par des membres désignés par des acteurs publics. Ceci signifie que maintes asbl sociales, culturelles ou sportives subventionnées en majeure partie par de l'argent public sont elles-mêmes « pouvoirs adjudicateurs » et obligées de n'accepter à leur tour que des factures électroniques, sans en être nécessairement conscientes. Le ministre confirme et propose de s'adresser – en cas de doute – à ses services pour clarifier la situation. Des artifices et des doutes qui laissent craindre que, le 18 mars, la hotline du ministère explose.

## SHORT NEWS

## Am Mittwoch wird es feministisch

(is) – Die Forderungen stehen, der Versammlungsort für den Marsch ist bekannt: Die feministische Plattform Journée internationale des femmes (Jif) ist bereit für den Frauenkampftag am 8. März. Dieses Jahr gehen die Mitglieder und ihre Sympathisant\*innen für das Wohnrecht, ein gewaltfreies Leben, Lohngleichheit und Familienrechte auf die Straße. Der Jif mangelt es nicht an Ideen zur Umsetzung ihrer Forderungen. Im Hinblick auf das Wohnrecht schlägt die Plattform unter anderem eine Mietpreisdecklung und die Förderung von „logements de deuxième phase“ und „bails glissants“ für Betroffene häuslicher Gewalt vor. Unter dem Punkt gewaltfreies Leben setzt sie sich neben weiteren Aspekten für mehr Statistiken zu Gewalt gegen Frauen, die Aufnahme von Femiziden in das Strafgesetzbuch sowie für Arbeitsgenehmigungen für Gewaltopfer, die sich ohne gültige Papiere in Luxemburg aufhalten, ein. Letzteres auch zur Vermeidung von Menschenhandel. Was die Berufswelt allgemein angeht, verlangt die Jif zahlreiche Anpassungen, darunter mehr Möglichkeiten der Kompensation, beispielsweise bei unbezahlten Arbeits- und Überstunden, wie sie in vielen Betrieben immer noch vorherrschen. Mit Blick auf die Familienpolitik schweben der Jif drei Maßnahmen vor: die Einschreibung der Co-Elternschaft in die „loi sur la filiation“; die Einführung eines dreimonatigen „congé de naissance“ für alle Elternteile und die allgemeine Arbeitszeitverkürzung für ein besseres Gleichgewicht zwischen Privat- und Berufsleben. Treffpunkt für den Marsch der Jif ist ab 17 Uhr der Hamiliusplatz. Lilafarbene und Lärm verursachende Accessoires sind erwünscht.

## Forum 430: Armut

(tj) - Luxemburg hat – wirksamem Nationbranding sei Dank – nicht gerade den Ruf, ein von Armut betroffenes Land zu sein. Die aktuelle Forum-Ausgabe ruft dazu auf, genauer hinzuschauen, oder besser gesagt: hinzuhören, was Expert\*innen und Betroffene zu dieser Problematik zu sagen haben. Die Themen, die im entsprechenden Dossier angesprochen werden, sind vielfältig: die Definition von Armut, die Art, wie Sozialarbeit idealerweise zu gestalten ist, positive Diskriminierung als Antwort auf die Wohnungs- und Energiekrise, das Phänomen der working poor, der Zusammenhang zwischen Armut und Gesundheit, Armut und Kapitalismus. In einem letzten Beitrag fasst Historiker Michel Pauly die zentralen Punkte und Forderungen des Dossiers zusammen. Das, so der Seitenhieb in der von Henning Marmulla und Rebecca Baden gemeinsam verfassten Einführung ins Dossier, „nicht nur, aber vor allem für gestresste Politiker\*innen, die keine Zeit zur Lektüre eines ganzen Dossiers haben“. Die Autor\*innen machen in diesem Zusammenhang keinen Hehl daraus, dass der Fokus der Ausgabe vor allem der Anregung für die anstehenden Wahlprogramme dient. Über diesen Themenschwerpunkt hinaus erwarten die Leser\*innen viele weitere spannende Texte, etwa über Global Citizenship, Klimaschutz, Ausländer\*innenwahlrecht, Streik-Filme und die Ausstellung „Best of Posters“ im Lëtzebuerg City Museum.

## À table, le Luxembourg !

(lm) – Ce sont les ministères de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs qui invitent – à une table... ronde, précédée d'une conférence. Le titre de l'événement de vendredi 10 mars a tout de même des connotations culinaires : « Que mangerons-nous demain ? » On n'y évoquera cependant pas nos plats du jour préférés, mais plutôt « les défis de la production alimentaire face à une consommation en mutation ». L'expert Olivier De Schutter, bien connu pour son engagement tiers-mondiste, introduira le sujet, qui devrait donner lieu à un débat animé avec la société civile en présence des ministres socialistes Claude Haagen et Paulette Lenert. Détails sous : [gd.lu/9hSkGW](http://gd.lu/9hSkGW)

## Struktureller Sexismus in unserer Kulturszene?

(woxx) - Im Rahmen der diesjährigen Kooperation mit dem Luxfilmfest präsentiert CID Fraen an Gender am 6. März um 18h30 den Film Ladybitch im Utopia. In dem mehrfach preisgekrönten Film (D 2022, deutsch mit englischen Untertiteln) werden anhand der Geschichte einer jungen Theater-schauspielerin die verschiedenen Facetten von Sexismus gegenüber Frauen in der Kulturbranche erzählt. Im Anschluss an die Vorstellung moderiert die woxx-Journalistin Isabel Spigarelli eine Podiumsdiskussion mit den beiden Regisseurinnen Marina Prados und Paula Knüpling. Um auch in Luxemburg auf dieses Thema aufmerksam zu machen, organisiert CID Fraen an Gender seit dem 20. Februar eine digitale Sensibilisierungskampagne, die sich auf anonyme Aussagen von Kulturschaffenden aus der hiesigen Szene bezieht.